

Le Gouverneur

COMMUNIQUE

La Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) rappelle à la communauté bancaire, aux établissements de paiement, ainsi qu'à tous les agents économiques qu'en date du 27 mars 2020, le Comité de Politique Monétaire (CPM) a soutenu l'initiative d'inviter les fournisseurs de services de paiement à baisser les coûts des transactions de monnaie électronique et de paiements digitaux dans la CEMAC. Le CPM a en outre recommandé aux établissements de crédit de garantir la fourniture de l'ensemble des services habituels à leur clientèle et de renforcer les opérations de banque à distance.

Toutes ces mesures visent à accompagner les efforts des Pouvoirs Publics des Etats membres de la CEMAC dans la lutte contre la propagation du Coronavirus (COVID-19), en encourageant les populations à pratiquer la distanciation sociale et à privilégier l'utilisation des paiements digitaux.

La BEAC porte à la connaissance du public que les cartes bancaires, les mobiles et les autres instruments de paiement électronique sont désormais interopérables et, par conséquent, permettent l'échange des données transactionnelles entre eux, à des fins de dénouement des opérations de paiement.

Les porteurs des cartes bancaires, des mobiles ainsi que les utilisateurs des systèmes et moyens de paiement, peuvent ainsi réaliser des opérations de paiement et de transfert de fonds dans la CEMAC, à des coûts relativement moindres et sans avoir à se déplacer, ni à manipuler des espèces.

La BEAC invite donc les populations de la CEMAC à privilégier les paiements par carte à travers tous les canaux de paiements électroniques existant dans la sous-région, les paiements par mobile intra et inter opérateurs ainsi que les paiements par transfert en guise de règlement. Ce faisant, dans leurs dépenses quotidiennes et dans la mesure du possible, les moyens de paiement électronique devront être utilisés en lieu et place des espèces, afin de réduire les risques de contamination inhérents à la manipulation des espèces, facteur de non distanciation sociale.

En renfort de ces mesures, la BEAC réitère son invitation aux populations de la CEMAC, au respect scrupuleux des recommandations des autorités sanitaires nationales, sous régionales et internationales face à la pandémie du COVID-19. /-

Fait à Yaoundé, le 15 AVR 2020




ABBAS MAHAMAT TOLLI